

Les chauves-souris  
et les ponts



CCO  
KOF

# Centre de coordination suisse pour l'étude et la protection des chauves-souris CCO/KOF



## Un centre de coordination national

Le *Centre de coordination suisse pour l'étude et la protection des chauves-souris CCO/KOF* œuvre depuis plus de 35 ans à coordonner les efforts en Suisse en matière d'étude et de protection des chauves-souris. Il travaille sur mandat de l'Office fédéral de l'environnement.

Il comporte deux centres de coordination, le *Centre de coordination ouest CCO* pour la Suisse romande, Berne et le Valais, et la *Koordinationsstelle Ost KOF* pour la Suisse Allemande et le Tessin.

**Contacts** : CCO ([institutions.ville-geneve.ch/fr/cco/](http://institutions.ville-geneve.ch/fr/cco/))  
et KOF ([fledermausschutz.ch/](http://fledermausschutz.ch/))

### DES CENTRES DE COORDINATION RÉGIONAUX

Dans chaque canton, il existe un centre de coordination avec un/e ou plusieurs correspondants/tes régionaux/ales qui mettent en œuvre, sous mandat cantonal, les prescriptions en matière de protection des chauves-souris.

Ces spécialistes sont les personnes de référence en cas de questions relatives aux chauves-souris : ils assurent le suivi des effectifs de chauves-souris dans leur canton, valident les données récoltées, planifient et mettent en œuvre des mesures de protection (habitats, éclairage,...), conseillent les autorités publiques, les professionnels et les particuliers (spécialement dans les cas liés au bâti), tiennent une permanence téléphonique (animaux trouvés, questions...) et s'engagent dans la sensibilisation et la médiation scientifique auprès du grand public.

**Contacts** :  
Région Ouest ([institutions.ville-geneve.ch/fr/cco/le-cco/cantons](http://institutions.ville-geneve.ch/fr/cco/le-cco/cantons))  
et Région Est ([fledermausschutz.ch/kantone](http://fledermausschutz.ch/kantone))

### RÉCOLTER LES DONNÉES

Le maintien des gîtes existants est un des principaux leviers de protection des chauves-souris et la connaissance de leur emplacement est importante. Ces informations sont importantes pour une meilleure connaissance des populations en Suisse et permettre le suivi des effectifs, mais aussi pour faciliter le contact avec les propriétaires et apporter un conseil professionnel et adapté.



Manuel Ruedi MHNG - 2017

**CONTRIBUEZ !** toutes les observations de chauves-souris peuvent être annoncées au centre de coordination régional (voir « [institutions.ville-geneve.ch/fr/cco/le-cco/cantons](http://institutions.ville-geneve.ch/fr/cco/le-cco/cantons) »). elles seront ensuite intégrées aux bases de données nationales, à disposition des autorités publiques, des professionnels, du public et de la recherche.



SCHWEIZERISCHE KOORDINATIONSSTELLE FÜR FLEDERMAUSSCHUTZ  
CENTRE DE COORDINATION SUISSE POUR L'ETUDE ET LA PROTECTION DES CHAUVES-SOURIS  
CENTRO SVIZZERO DI COORDINAMENTO PER LO STUDIO E LA PROTEZIONE DEI PIPISTRELLI

## Les chauves-souris et les ponts

### LES CHAUVES-SOURIS EN SUISSE

Ces animaux nocturnes ont un cycle de vie bien particulier, rythmé par les saisons. En **hiver**, alors que leurs proies se font rares, les chauves-souris sont forcées d'hiberner. Elles se réfugient en général dans des cavités souterraines (et même de plus en plus fréquemment dans des bâtiments) où elles trouvent des conditions de température et d'humidité stables. Au **printemps**, elles sortent de leur hibernation et chassent activement pour reprendre du poids. C'est en été que les femelles se regroupent en colonies, notamment dans des bâtiments, pour mettre bas et élever leur unique jeune de l'année. Elles forment ainsi de véritables maternités. Durant cette période, les colonies sont les plus vulnérables : pendant quelques semaines avant de prendre leur envol, les jeunes sont très dépendants de leur mère et de sa capacité à se nourrir et à les allaiter chaque nuit. En **automne**, les chauves-souris profitent de chasser le plus possible avant la période froide. Elles se regroupent également pour s'accoupler avant de migrer, parfois sur de longues distances, vers leurs sites d'hibernation.

Les 30 espèces de chauves-souris de Suisse sont protégées par la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage et il est interdit de les capturer, de les tuer ou de détruire leurs gîtes de mise bas. Plus de la moitié sont menacées : leurs populations diminuent à cause de la perte de gîtes, de la pollution lumineuse et de la perte en qualité de leurs habitats de chasse (prairies, forêts, zones humides...) et des insectes qui les peuplent.

### LES GÎTES DANS LES PONTS

Les gîtes sont des abris dans lesquels les chauves-souris se réfugient pendant la journée. Ces animaux ont des besoins précis en la matière, que ce soit en été (cavités d'arbres, sites souterrains, bâtiments, infrastructures routières et ferroviaires...), ou en hiver pendant l'hibernation (essentiellement sites souterrains, mais aussi les ponts). Ainsi, un pont peut présenter de nombreux sites potentiels sous la forme de fissures et interstices dès 1 cm de large (p.ex. joints de dilatation, derrière les corniches libres, culées et piliers, etc.) ou de corps creux (caissons, pieux, ...). Il existe différents signes de présence de chauves-souris :

- des **traces d'excréments** sur les murs ou sur le sol : brun foncé à noir (sans partie blanche), de la taille d'un grain de riz, s'effritent facilement lorsqu'écrasés
- **observations** directes (individus cachés dans des fissures ou suspendus dans des corps creux, entrant/sortant par des ouvertures)
- **cadavres** (suspendus ou au sol)

### UN CONSEIL PROFESSIONNEL

Avec la rénovation (en cours ou planifiée) de nombreux ponts, les gîtes de chauves-souris se font de plus en plus rares. Pourtant, des mesures simples permettent de préserver, voire de favoriser, des espaces intéressants dans les ponts. Forts de leur expérience concrète construite au fil des ans, et dans l'intention de trouver des solutions adéquates, réalistes et acceptables pour tous, les experts des centres de coordination régionaux se tiennent à disposition pour :

- **Conseiller propriétaires, gestionnaires, autorités, ingénieurs et professionnels sur les précautions générales lors de travaux (rénovation, entretien, démolition...).**
- **Proposer des aménagements spécifiques favorisant les gîtes et la cohabitation**
- **Informersur la vie des chauves-souris et rassurer sur la cohabitation**



© Isabelle Bögli

**CONTRIBUEZ !** Du fait de la présence fréquente des chauves-souris dans des ponts, les propriétaires, les gestionnaires, les professionnels et les autorités publiques ont un rôle important à jouer pour préserver ces espèces protégées en prenant des mesures adaptées. Si vous découvrez des (indices de) chauves-souris, veuillez les signaler au centre de coordination régional concerné en indiquant le lieu, la date et la description de l'observation, et, si possible :

- Prenez des photos des animaux ou de leurs traces
- Prélevez des échantillons de fèces (sans les toucher à la main) et conservez-les dans un récipient indéformable et perméable à l'air.
- Ramassez les éventuels cadavres (sans les toucher à la main) et conservez-les dans un sac en plastique (le sac peut servir de gant).